

Communiqué de presse
Bordeaux, le 26 juin 2023

Le prêt à impact : un dispositif gagnant-gagnant La Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes remet un chèque de plus de 15000 € à l'APF France Handicap pour le compte de Domofrance

Ce 21 juin, Sylvain TERANIAN, Directeur Exécutif et Elisabeth VERDE, Directrice Finance de DOMOFRANCE, ainsi que Ludovic RENAUD, membre du Directoire en charge du pôle Banque de Développement Régional (BDR) de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes, remettaient un chèque de 15 456 € à Laetitia FOSSE, Directrice d'APF France Handicap, dans le cadre de la Quinzaine RSE « B Bénéfique » de Domofrance.

Ce montant correspond aux intérêts bonifiés du prêt à impact* de 15.7 millions souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes il y a 1 an pour financer 19 opérations d'amélioration et de réhabilitation de logements sociaux, dans une logique de durabilité et sobriété énergétique.

Les critères extra-financiers de ce prêt – le nombre d'heures d'insertion - ayant été atteints dès la première année, Domofrance a choisi de redistribuer ces intérêts à APF France Handicap.



Elisabeth VERDE, Sylvain TERANIAN, Laetitia FOSSE, Ludovic RENAUD, Julien BUSQUET (Directeur du Centre d'Affaires Grands Comptes)

« Le prêt à impact est un dispositif qui nous permet de jouer pleinement notre rôle de banquier conseil et d'accompagner nos clients dans leur transition environnementale.

Nous encourageons ainsi nos clients entreprises, institutionnels et structures de l'Economie Sociale et Solidaire à s'engager pour l'avenir de leur territoire.

La convention tripartite qui réunit aujourd'hui Domofrance, APF France Handicap et notre Caisse d'Épargne régionale incarne pleinement ce financement doublement vertueux.

L'engagement extra-financier pris par Domofrance lors de la mise en place du prêt a permis de déclencher une bonification contractuelle du taux qui vient d'être reversée au profit du programme mobilité de l'APF France Handicap. Un choix qui résonne avec les valeurs et l'action de Domofrance, et qui est en totale cohérence avec le contrat d'utilité de notre banque sur son territoire », déclare Ludovic Renaud, membre du Directoire de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes

« Concernant l'opération de financement, nous avons co-construit l'offre avec la Caisse d'Épargne sur la base d'un indicateur de performance personnalisé. Notre choix s'est porté sur les heures d'insertion, critère évalué depuis plusieurs années dans notre Déclaration de Performance extra-financière (DPEF), s'élevant à près de 244 000 heures en 2022. » précise Sylvain TERANIAN, Directeur Exécutif Domofrance

« Grâce aux fonds reçus de Domofrance et de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes, nous allons pouvoir déployer nos actions d'accès aux droits, de sensibilisation au handicap et d'insertion dans l'emploi dans d'autres territoires. Notre financement provient essentiellement de dons, d'appels à projet et du mécénat. Cette somme représente un véritable « coup de pouce » pour aller encore plus loin et participer ainsi à la construction d'une société plus inclusive et solidaire » déclare Laetitia FOSSE – Directrice Territoriale APF France handicap Gironde

***Le principe du Prêt à impact ?**

Le prêt proposé au client pour le financement de son projet s'entend sur la base d'un taux fixe avec la possibilité d'une bonification en cas d'atteinte d'une performance extra-financière de l'entreprise emprunteuse. Par extra-financière, on entend une évaluation de l'entreprise en marge de sa performance économique, sur la base de critères vertueux en termes de RSE. Avec 7 thématiques sociales et environnementales sur lesquelles l'entreprise qui contracte un prêt à impact doit se positionner, avec un ou plusieurs indicateurs de performance : efficacité énergétique, mobilité décarbonée, énergies renouvelables, environnement, attractivité du territoire, inclusion et diversité, mixité sociale

Si l'indicateur choisi par l'entreprise est atteint ou dépassé, une bonification du taux lui sera accordée à chaque date anniversaire du prêt, sous la forme du remboursement d'une partie des intérêts perçus par la Caisse d'Épargne. Alors, l'entreprise pourra soit conserver cette rétrocession, soit la reverser à une association labellisée par le groupe BPCE.

À propos de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes

La Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes est une banque régionale coopérative qui appartient à ses 295 714 clients sociétaires avec qui elle partage ses valeurs de solidarité, de responsabilité et de proximité. Couvrant les 9 départements des territoires Aquitaine et Poitou-Charentes, la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes bénéficie d'un maillage territorial avec : 3 sites administratifs, 344 agences commerciales, 3 espaces Banque Privée, 9 centres d'affaires territoriaux dédiés aux entreprises, institutionnels et acteurs de l'ESS, 10 agences Professionnels, 1 centre d'affaires Vitibanque dédié à la filière Vins et spiritueux, 1 centre d'expertises Immobilier Professionnel, 1 Banque d'Affaires, 1 centre d'affaires Grands Comptes ETI et Institutionnels, 1 banque judiciaire « La Banque de l'Orme », 1 centre d'affaires dédié à la gestion de la relation à distance pour les collectivités locales.

Ses 2 428 collaborateurs sont au service de 1,3 million de clients, particuliers, professionnels, entreprises et institutionnels. Banque engagée, la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes développe une démarche RSE ambitieuse basée sur des convictions fortes et des actions pertinentes autour des thématiques : relations clients, RH, environnement, gouvernance, vie économique et sociale régionale.

Plus d'informations sur www.caisse-epargne-APC.fr



À propos de Domofrance

Domofrance est une Entreprise Sociale pour l'Habitat, filiale du Groupe Action Logement Immobilier, certifiée B Corp (répondant à des normes environnementales, sociétales et sociales exigeantes). Implantée à Bordeaux depuis sa création en 1958, elle gère près de 40 700 logements en Nouvelle-Aquitaine. Elle répond à un enjeu de société majeur en privilégiant la réussite du parcours résidentiel depuis les besoins spécifiques des étudiants et jeunes actifs jusqu'aux solutions pour ses locataires en perte d'autonomie, dont un public sénior. En 2019, Domofrance a lancé son Projet Stratégique d'Entreprise 2019-2023, PΣPSE, fondé sur 3 piliers structurants : l'ancrage territorial, le Responsabilité Sociétale des Entreprises et la transition digitale. Domofrance est labellisée ISO 50001 pour sa gestion responsable de l'énergie, ISO 9001 pour le management de la qualité et NF Habitat pour la qualité de construction. Elle emploie près de 730 collaborateurs. Son chiffre d'affaires 2022 s'élève à 261 M€.

En savoir plus sur www.domofrance.fr

À propos de APF France handicap

APF France handicap est une association de personnes handicapées, qui réunit celles-ci, leurs familles et des personnes valides solidaires. Depuis 90 ans, elle est engagée dans la défense des droits des personnes handicapées et de leurs familles, se bat contre les discriminations et les préjugés dont elles sont victimes. Elle accompagne 50 000 personnes au quotidien dans tous les domaines de la vie (accessibilité, éducation, emploi, santé...), partout en France. APF France handicap est dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) depuis 2021.

www.apf-francehandicap.org

Contacts presse

Caroline VIARD - Directrice Communication de la CEAPC direction-communication@ceapc.caisse-epargne.fr

Vanessa GOMICHON – Responsable communication - Pôle communication Domofrance - 06 11 25 95 90
communication@domofrance.fr

Agence CTer&co - 05 56 23 25 00 – 06 12 58 64 59 - ceapc@cter-co.com